

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° I-5441

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 1220 de Mme Youssouffa

APRÈS L'ARTICLE 7

Après l'alinéa 2, insérer les deux alinéas suivants :

« j) Réparation et maintenance navale ;

« k) Édition de jeux électroniques. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement a pour objet de compléter l'extension du bénéfice de l'abattement majoré au-delà de l'industrie, afin de viser les activités de réparation et maintenance navale, qui sont aujourd'hui plus particulièrement exposées à la concurrence internationale, notamment des pays tiers voisins, ainsi que le secteur des jeux vidéos, secteur en croissance et créateur d'emplois.